

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 10 Avril 2015

L'an deux mille quinze le dix avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLERC Gérard, Maire.

Etaient présents : M.BLANC Eugène, Mme BOUVIER Audrey, Mrs CHAPUIS Nicolas, CLERC Gérard, DRAVET Gildas, DRAVET Hervé, Mme MADEC Hélène, M.MARBACQUE Patrick, Mme PONGE Marie-Pierre, M.ROCHE Franck.

Etaient excusés : Mrs BLANC Jean-Charles, GENOUD Pierre, M.LEGER Michel, Mme MONDON Stéphanie.

Etaient absents : M.FAVRE Armand.

Secrétaire de Séance : M.DRAVET Gildas.

Convocation du : 3 Avril 2015 - ***Affichage du*** : 3 Avril 2015.

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 10

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2015 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
Approuvé à l'unanimité.

II – BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2014 : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

M.le Maire rappelle que le Trésorier établit un Compte de Gestion avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle de Compte Administratif.

Il comporte :

- * une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier ;
- * le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local ;

M.le Maire présente ensuite le Budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Commune de l'année 2014 ;
- statuant sur l'exécution du Budget de la Commune de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le Compte de Gestion de la Commune dressé par Mme LEFEBVRE, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et approuve en conséquence à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par Mme LEFEBVRE, Receveur Municipal.

M.le Maire donne la parole à M.ROCHE Franck, 1er Adjoint, et se retire de l'Assemblée afin de ne participer ni aux débats, ni au vote.

Il est rappelé que le Compte Administratif :

- * rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget des réalisations effectives et dépenses

(mandats) et recettes (titres) ;

* présente les résultats comptables de l'exercice ;

* est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;

Le Compte Administratif de la Commune 2014 est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 2014	: - 553 379.74 Euros
Recettes 2014	: + 785 552.80 Euros
Report 2013	: 0.00 Euros
Résultat de Fonctionnement 2014	: + 232 173.06 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses 2014	: - 338 431.09 Euros
Recettes 2014	: + 434 157.05 Euros
Report 2013	: - 138 959.46 Euros
Résultat d'Investissement 2014	: - 43 233.50 Euros

Soit résultat global 2014 : **+188 939.56 Euros**
hors restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats de la gestion de la Commune pour l'exercice 2014, approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune 2014 ;

Il est précisé que les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2014 listés ci-dessous seront repris au Budget principal 2015 :

Dépenses de Fonctionnement :	0.00 €
Recettes de Fonctionnement :	0.00 €
Dépenses d'Investissement :	230 000.00 €
Recettes d'Investissement :	158 000.00 €.

III – BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil Municipal :

- après avoir approuvé les comptes financiers de l'exercice 2014 de la Commune ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 ;
- constatant que les comptes financiers font apparaître un excédent de Fonctionnement de **232 173.06 Euros** ;

décide d'affecter ce résultat de Fonctionnement du Compte Administratif 2014 de la Commune comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A – Résultat de l'exercice</u>	+ 232 173.06 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
<u>C – Résultat à affecter</u>	+ 232 173.06 €
= A + B (hors restes à réaliser)	

<u>D – Solde d'exécution d'Investissement</u>	43 233.50 €
<i>D 001 (besoin de financement)</i>	0.00 €
<i>R 001 (excédent de fonctionnement)</i>	
<u>E – Solde des restes à réaliser d'Investissement</u>	
<i>Besoin de financement</i>	230 000.00 €
<i>Excédent de financement (1)</i>	158 000.00 €
<u>F - Besoin de financement = D + E</u>	115 233.50 €
<u>AFFECTATION = C = G + H</u>	232 173.06 €
Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	115 233.50 €
H Report en Fonctionnement R 002	116 939.56 €
Déficit reporté D 002	0.00 €

(1)indiquer l'origine : emprunt : 158 000 € - subvention : /

IV – BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS2014 : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

M.le Maire présente le Budget du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement de l'année 2014 ;
- statuant sur l'exécution du Budget du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le Compte de Gestion du Service Eau et Assainissement dressé par Mme LEFEBVRE, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et approuve en conséquence à l'unanimité le Compte de Gestion du Service Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par Mme LEFEBVRE, Receveur Municipal.

M.le Maire donne la parole à M.ROCHE Franck, 1^{er} Adjoint, et se retire de l'Assemblée afin de ne participer ni aux débats, ni au vote.

Le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement 2014 est arrêté comme suit :

Section d'Exploitation :

Dépenses 2014	: - 70 831.81 Euros
Recettes 2014	: + 104 598.87 Euros
Report 2013	: 0.00 Euros
Résultat d'Exploitation 2014	: + 33 767.06 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses 2014	: - 123 278.68 Euros
Recettes 2014	: + 145 451.68 Euros
Report 2013	: - 72 578.21 Euros
Résultat d'Investissement 2014	: - 50 405.21 Euros

Soit résultat global 2014 : - **16 638.15 Euros**
hors restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats de la gestion du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2014, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement 2014 ;

Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2014.

V – BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé les comptes financiers de l'exercice 2014 du Service Eau et Assainissement ce jour ;
- statuant sur l'affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2014 ;
- constatant que les comptes financiers font apparaître un excédent d'Exploitation de + **33 767.06 Euros** ;

décide d'affecter ce résultat d'Exploitation du Compte Administratif 2014 du Service Eau et Assainissement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat d'exploitation</u>	
<u>A – Résultat de l'exercice</u>	+ 33 767.06 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u>	0.00 €
<u>C – Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser)	+ 33 767.06 €
<u>D – Solde d'exécution d'Investissement</u> <i>D 001 (besoin de financement)</i> <i>R 001 (excédent de fonctionnement)</i>	50 405.21 € 0.00 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'Investissement</u> <i>Besoin de financement</i> <i>Excédent de financement (I)</i>	0.00 € 0.00 €
<u>F - Besoin de financement = D + E</u>	50 405.21 €
AFFECTATION = C = G + H	33 767.06 €
Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	33 767.06 €
H Report en Fonctionnement R 002	0.00 €
Déficit reporté D 002	0.00 €

VI – BUDGET DU LOTISSEMENT « LA COMBE DE L'ADRET » - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2014 : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

M.le Maire présente le Budget du lotissement « La Combe de l'Adret » de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du lotissement « La Combe de l'Adret » de l'année 2014 ;
- statuant sur l'exécution du Budget du lotissement « La Combe de l'Adret » de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le Compte de Gestion du lotissement « La Combe de l'Adret » dressé par Mme LEFEBVRE, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et approuve en conséquence à l'unanimité le Compte de Gestion du lotissement « La Combe de l'Adret » dressé pour l'exercice 2014 par Mme LEFEBVRE, Receveur Municipal.

M.le Maire donne la parole à M.ROCHE Franck, 1^{er} Adjoint, et se retire de l'Assemblée afin de ne participer ni aux débats, ni au vote.

Le Compte Administratif du lotissement « La Combe de l'Adret » 2014 est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 2014	:	0.00 Euros
Recettes 2014	:	0.00 Euros
Report 2013	:	+ 6 743.05 Euros
Résultat de Fonctionnement 2014	:	+ 6 743.05 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses 2014	:	0.00 Euros
Recettes 2014	:	0.00 Euros
Report 2013	:	0.00 Euros
Résultat d'Investissement 2014	:	0.00 Euros

Soit résultat global 2014 : + 6 743.05 Euros

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats de la gestion du lotissement « La Combe de l'Adret » pour l'exercice 2014, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du lotissement « La Combe de l'Adret » 2014.

VII – BUDGET DU LOTISSEMENT « LE PLAN DU PRAZ » - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2014 : COMPTE DES GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

M.le Maire présente le Budget du lotissement « Le Plan du Praz » de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du lotissement « Le Plan du Praz » de l'année 2014 ;
- statuant sur l'exécution du Budget du lotissement « Le Plan du Praz » de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare que le Compte de Gestion du lotissement « Le Plan du Praz » dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et approuve en conséquence à l'unanimité le Compte de Gestion du lotissement « Le Plan du Praz » dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Municipal.

M.le Maire donne la parole à M.ROCHE Franck, 1^{er} Adjoint, et se retire de l'Assemblée afin de ne participer ni aux débats, ni au vote.

Le Compte Administratif du lotissement « Le Plan du Praz » 2014 est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 2014	:	0.00 Euros
Recettes 2014	:	0.00 Euros
Report 2013	:	+ 19 230.75 Euros
Résultat de Fonctionnement 2014	:	+ 19 230.75 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses	:	0.00 Euros
Recettes	:	0.00 Euros
Report 2013	:	0.00 Euros
Résultat d'Investissement 2014	:	0.00 Euros

Soit résultat global 2014 : + 19 230.75 Euros

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats de la gestion du lotissement "Le Plan du Praz" pour l'exercice 2014, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du lotissement « Le Plan du Praz » 2014.

VIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Commune de MONTAGNY, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 867 382.56 Euros
Recettes : 867 382.56 Euros

Section d'Investissement

Dépenses : 661 300.50 Euros
Recettes : 661 300.50 Euros

soit : **Total Dépenses : 1 528 683.06 Euros**
Total Recettes : 1 528 683.06 Euros

IX – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 du Service Eau et Assainissement de la Commune de MONTAGNY, arrêté comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses : 107 072.00 Euros
Recettes : 107 072.00 Euros

Section d'Investissement

Dépenses : 106 685.21 Euros
Recettes : 106 685.21 Euros

soit : **Total Dépenses : 213 757.21 Euros**
Total Recettes : 213 757.21 Euros

X – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT « LA COMBE DE L'ADRET » 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 du lotissement « La Combe de l'Adret » arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 6 743.05 Euros
Recettes : 6 743.05 Euros

Section d'Investissement

Dépenses : 0.00 Euros
Recettes : 0.00 Euros

soit : **Total Dépenses : 6 743.05 Euros**
Total Recettes : 6 743.05 Euros

XI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT « LE PLAN DU PRAZ » 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 du lotissement « Le Plan du Praz », arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 19 230.75 Euros
Recettes : 19 230.75 Euros

Section d'Investissement

Dépenses : 0.00 Euros
Recettes : 0.00 Euros

soit : **Total Dépenses : 19 230.75 Euros**
Total Recettes : 19 230.75 Euros

XII – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13.88 %
- Taxe Foncier Bâti : 18.70 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 163.19 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 31.57 %

M.le Maire précise que ces taux sont sans augmentation par rapport à l'année dernière ;

Le calcul du produit fiscal pour 2015 se résume ainsi qu'il suit :

	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 176 000	13.88 %	163 229 €
Taxe foncière (bâti)	770 200	18.70 %	144 027 €
Taxe foncière (non bâti)	6 300	163.19 %	10 281 €
CFE	126 800	31.57 %	40 031 €
TOTAL			357 568 €

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Egouts au lotissement « le Plan du Praz »

Suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie le 18 Mars dernier concernant les débordements des eaux au lotissement « Le Plan du Praz », le bureau d'études SITES préconise :

- Sur le plan technique : la mise en place d'une surverse en diamètre 400 depuis le regard objet des débordements dans le diamètre 600 récupérant les eaux pluviales du ruisseau existant.
- Sur le plan financier : une prise en charge financière du coût estimé à 5 000€, à hauteur d'un tiers entre le bureau d'études SITES, l'entreprise VORGER et la Commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre les propositions émises.

Parking du Chef-Lieu

Le Conseil Municipal est en attente de l'analyse de Me CORTES, avocate de la Commune, cette question sera abordée lors de la prochaine séance.

Affaissement de la route d'accès au Villard

Un affaissement de la chaussée sur environ 15m de longueur a été constaté.

M.le Maire a demandé une étude au service RTM (Restauration des Terrains en Montagne)

Les conditions du RTM sont les suivantes :

- La solution consiste à conforter le mur en place, par la mise en place d'une série de barres d'ancrage qui maintiendraient le mur, et à reprendre l'enrobé.

Le coût de ces travaux (sur la base d'une série de clous de 8m de long) serait d'environ 10 000€ HT.
Un dossier de demande de subvention doit être monté en collaboration avec le RTM dans cette affaire.

Ouverture des routes

L'ouverture des routes de montagne a pris du retard du fait de l'éboulement survenu sur le chemin rural d'accès à Moranche évoqué précédemment.

M.le Maire fait état de diverses réclamations parvenues en Mairie à ce sujet.

Nettoyage des réservoirs d'eau

En vertu de la réglementation relative aux eaux destinées à la consommation humaine, les réservoirs équipant les réseaux et installations doivent être vidés, nettoyés et rincés au moins une fois par an.

Cet entretien a pour but d'éliminer les dépôts qui se forment sur les parois de l'ouvrage et d'assurer sa désinfection.

La société ARINA est chargée de procéder au nettoyage des réservoirs d'eau (Chef-lieu, Le Mollard, La Thuile, Le Villard, Moranche, La Balme, La Challe), ainsi que des réserves incendie (Montagny, La Roche), pour un montant de 2 280 €HT.

Courrier de M. COSNARD

M.le Maire fait part d'un courrier de M. COSNARD, propriétaire à Moranche, contestant la consommation indiquée sur sa facture d'eau 2015 établie sur la consommation 2014.

Après étude, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à sa requête, la surconsommation ne venant pas d'une défaillance de la Commune.

Vandalisme

M.le Maire informe que des faits de vandalisme survenus à La Thuile ont été signalés en Mairie et déclarés en gendarmerie par les intéressés.

M.le Maire en appelle au civisme de chacun afin que de tels faits ne se reproduisent pas.

Travaux bâtiments communaux

- Ecole :
 - Des problèmes de fuites au niveau de la toiture ont été constatés ; les travaux de réparation seront prochainement engagés,
 - Des devis de peinture pour la rénovation du hall d'entrée et de la montée d'escaliers sont à l'étude.
- Mairie :
 - Des devis de peinture pour la rénovation intérieure de la Mairie sont à l'étude.
 - Un devis de l'entreprise BOCH pour le changement des portes du garage principal sous la Mairie est à l'étude.
- Bar restaurant « Les Boutons d'Or » / « Le Perché Gourmand » :
 - Divers travaux et aménagements sont demandés par M. et Mme SORET, gérants ; la commission des travaux se rendra sur place.

Aménagement du territoire

Mlle PERRIAUD Sylvie demande à la Municipalité l'aménagement de la ruelle d'accès à son habitation située au Chef-Lieu. La Commission des travaux doit étudier ce dossier.

PLU

M.ROCHE Franck informe que les offres ont été reçues dans le cadre de la consultation lancée pour le recrutement d'un architecte urbaniste en charge de la révision du PLU. Le bureau d'études retenu sera prochainement choisi.

Survol du domaine public

M.ROCHE Franck fait état d'une demande de survol du domaine public dans le cadre d'un projet d'urbanisme au Chef-Lieu.

Après étude, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Courrier de Mme VIBERT Nicole

M.le Maire fait part d'un courrier de Mme VIBERT Nicole concernant une demande d'achat d'une parcelle communal.

Le Conseil Municipal rend une réponse défavorable car désormais la Municipalité refuse de vendre ou d'échanger des parcelles communales s'il n'y a pas d'intérêt pour elle.

Site Internet

Mme MADEC Hélène informe que des maquettes du site internet de la Commune ont été réalisées ; la Municipalité doit valider l'une de ces maquettes, qui sera ensuite complétée par les données communales. Le site devrait être opérationnel d'ici fin mai.

Ainsi fait et délibéré à MONTAGNY les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé les membres présents.